

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_151

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Jean-Luc VERJAT (pouvoir à Frédéric CHATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Lydia BERENFELD (pouvoir Karen ANDREIS)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

La présentation du ROB a fait ressortir les points de débat suivants :

Denis GIRAUD indique qu'il est pour lui important de voter le budget avant l'exercice suivant malgré l'absence du budget de l'Etat ; cela permet par ailleurs une bonne information pour le mandat à venir.

Lilian RENAUD interroge sur les dépenses de personnel. Il cite le chiffre de 45% d'augmentation sur l'ensemble du mandat soit environ 9% par an et indique que dans le privé les augmentations ne sont pas de ce niveau. Il souhaite des explications sur ce point car estime ne pas disposer des éléments justifiant ces données.

Frédéric CHATEAU rappelle que les explications ont été fournies chaque année au moment du vote du budget et demande à M. RENAUD de ne pas être alarmiste sur la situation. Il rappelle notamment la mise en place du RIFSEEP, la prime « Macron » ainsi que la nécessité pour les écoles d'avoir du personnel qualifié en nombre suffisant ce qui a conduit à des recrutements au sein des services périscolaires.

Lilian RENAUD effectue des comparaisons avec la commune de St Savin qui n'a augmenté ses dépenses de personnel que de 20% sur l'ensemble du mandat.

Denis GIRAUD rappelle qu'il n'est pas possible d'effectuer des comparaisons entre communes car nous ne connaissons pas les compétences exercées ni si le niveau de personnel dont ils disposent



est suffisant. Il indique toutefois, que, comme indiqué dans le ROB, les dépenses du personnel de Ruy-Montceau sont inférieures de 27% à la moyenne de la strate 2000-3500 habitants.

Frédéric CHATEAU ajoute qu'il convient également de prendre en compte les recettes liées à ces dépenses de personnel et notamment la dotation attendue de la CAF suite à la mise en place des accueils de loisirs conventionnés pour un montant estimé à 80 000€ par an.

Lilian RENAUD indique qu'avec l'érosion de la CAF brute, il n'y a plus de ressources dégagées pour financer de l'investissement. Il regrette qu'une projection de CFU ne soit pas présentée.

Il interroge l'équipe future sur sa stratégie quant à la fiscalité et indique que pour leur part ils n'augmenteront pas les impôts.

Virginie MARIN demande si cette non augmentation sera effective sur la totalité du mandat ou simplement sur la première année.

Lilian RENAUD indique que cela dépendra de la situation dont ils vont hériter mais s'engage à ne pas augmenter les taux durant la totalité du mandat.

Denis GIRAUD précise qu'il prépare le budget sur la base des taux actuels. L'équipe élue aura jusqu'au 30 avril pour décider ou non de l'évolution des taux. Il indique par ailleurs que les investissements majeurs comprenant les deux premières phases de la vidéo protection, la rénovation énergétique de l'école maternelle, la création de logements et d'un local commercial ont pu être comptabilisées en totalité sur l'exercice 2025.

Denis GIRAUD indique que chaque année il y a une érosion de recettes liées à la taxe professionnelle et à la DGF ce qui explique également le manque d'auto-financement. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit et l'extinction de la dette est prévue en 2033.

Il n'est à ce jour pas possible de faire des hypothèses pour l'énergie et indique qu'il sera donc proposé de repartir sur les bases 2025.

La dotation par enfants aux écoles est maintenue.

Pour ces qui est des tarifs des services à l'enfance, l'augmentation de 12% sur 3 ans pour absorber la hausse du traiteur, des fluides est maintenant terminée. Ces tarifs seront donc stables pour 2026.

Aucun nouvel investissement ne sera proposé afin de permettre à la nouvelle équipe de décider de ses priorités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire en application de l'article L.2312-1 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 24 novembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 24 novembre 2025
Délibération n°2025_151**

